



INFORMATION

Port du masque obligatoire à Montauban

Dans le but de limiter la reprise de l'épidémie de COVID-19 qui sévit actuellement sur le territoire, de nouvelles mesures ont été prises par la Préfecture de Tarn-et-Garonne.

Publié le 19 juillet 2021

- Le port du masque est obligatoire dans toutes les zones urbaines de Montauban, tous les jours de 8h à minuit.
- Il est également exigé, pour toutes les personnes de plus de 11 ans, sur les marchés, les vide-greniers, les brocantes, les fêtes foraines, aux abords des gares et des arrêts de bus, sur l'ensemble du département jusqu'au 7 août minimum.

Voir l'arrêté préfectoral [en cliquant ici](#) .



Retrouvez toutes les mesures en cours sur [montauban.com/covid](https://www.montauban.com/covid) (<https://www.montauban.com/covid>)